

Séance extraordinaire du Conseil municipal du 21 mars 2018 à 19 h 30, au sous-sol de l'Église situé au 742, rue de l'Escale.

ORDRE DU JOUR

1. Période de réflexion
2. Inscription des présences
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Correspondance
5. Présentation des règlements et période d'échange
6. Règlement n° 324 « Règlement concernant les taxes de services » : adoption
7. Règlement n° 325 « Règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2018 » : adoption
8. État des personnes endettées envers la Municipalité pour taxes municipales : approbation et transmission
9. Remplacement du maire suppléant : nomination
10. Coordonnateur au Service des travaux publics – Période d'essai : prolongation
11. Période de questions
12. Levée de la séance.

***Veillez prendre note que la période de questions portera
seulement sur les points à l'ordre du jour.***